



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
Union Fédérale de l'Action Sociale

N/Réf. Info spécial congrès

Montreuil, le 7 juin 2024

La Commission Exécutive de l'Union Fédérale de l'Action Sociale propose d'apporter quelques modifications à ses statuts afin de les mettre en conformité avec nos règles de vie fédérale.

La Commission des statuts de l'UFAS a travaillé en lien avec l'espace Orga/QVS un projet qui a été validé par la CE de l'UFAS du 29 et 30 mai 2024. Ce projet a également fait l'objet d'une consultation par des membres de la CEF le 6 juin 2024 dont un avis favorable a été rendu.

C'est maintenant aux syndicats de s'en emparer et d'amender, si besoin, ce projet de nouveaux statuts.

Les amendements devront parvenir à l'UFAS, par mél (ufas@sante.cgt.fr) ou par courrier, avant le 7 Aout 2024, soit deux mois avant l'ouverture du 10ème congrès, en conformité avec les statuts de l'UFAS.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT
Union Fédérale de l'Action Sociale

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - Case 538 - ● 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01 55 82 87 81

Site internet : www.sante.cgt.fr ● e-mail : ufas@sante.cgt.fr